



Stages de Vacances – Règlement

Article 1 - Inscriptions

Avant toute inscription, un contact préalable avec « Renard Ecole de Danse » est recommandé, afin de cibler les disponibilités de places pour le stage.

Dans tous les cas, l'inscription se fait via le formulaire en ligne (à compléter avant que le stage ne commence). Celui-ci est également à votre disposition dans nos locaux. Après avoir pris connaissance du règlement du stage, et avoir vérifié qu'une place est disponible pour votre enfant, le paiement relatif pour la formule choisie devra être versé au plus tard une semaine avant que le stage ne commence, afin de garantir la place de votre enfant.

L'inscription au stage implique la connaissance et l'acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement, et également de la politique de confidentialité.

En cas de litige, les tribunaux de Nivelles seront seuls compétents.

Article 2 – Paiement

Après avoir confirmé bonne réception de la fiche d'inscription pour le stage, le paiement relatif à la formule choisie devra être impérativement versé une semaine que le stage ne commence, ce qui garantira sa participation.

« Renard Ecole de Danse » se réserve le droit de refuser l'accès du cours aux élèves qui ne sont pas en règle de paiement.

Aucun remboursement ne sera accordé en cas de non-participation au stage, sauf en cas de maladie ou accident d'une durée de plus de 50% du stage. Après ce délai, un remboursement au prorata pourra être envisagé sur base d'un certificat médical justificatif.

Le paiement de l'abonnement devra être effectué par virement bancaire vers le compte :

IBAN : **BE81 3631 5090 1324**

BIC : **BBRUBEBB**

Nom : **Jessica Raynor**

Communication : **Nom et Prénom de l'élève + stage « nom de stage »**

Article 3 – Tarifs

Les tarifs peuvent être trouvés sur notre site web : <https://renardecolededanse.com/nos-stages>

Ils peuvent également vous être communiqués en adressant une demande par email à jessicarenard2017@outlook.com

Article 4 - Communication

Toute communication entre « Renard Ecole de Danse » et les familles se fera idéalement par email, privilégié pour des raisons organisationnelles.

« Renard Ecole de Danse » est bilingue. Le stage sera donné en anglais, étant donné notre objectif d'immersion en anglais. Sachez néanmoins que vous pouvez nous contacter en français ou en anglais.

Article 5 – Organisation du stage

« Renard École de Danse » requiert un minimum de 10 élèves pour le stage. Nous nous réservons le droit d'annuler le stage si cette participation minimale n'est pas respectée. Dans l'éventualité où nous serions contraints d'annuler un stage en raison du nombre de participants, un remboursement sera versé la semaine où le stage était censé commencer.

« Renard École de Danse » n'est pas tenu responsable de la surveillance des élèves, avant et après le stage. Il est demandé aux familles de respecter les horaires affichés.

Article 6 - Code vestimentaire, boissons/nourriture et présence aux cours

« Renard Ecole de Danse » n'exige pas une tenue particulière pour le stage.

Les élèves se présenteront dans une tenue adéquate et confortable, les cheveux longs attachés en chignon. Pour des raisons de sécurité, tous les bijoux et les montres doivent être enlevés avant les activités du stage commencent.

Il est fort conseillé de préparer un chapeau, de la crème solaire, et/ou un manteau pour vos enfants, pour les occasions où nous organisons des activités à l'extérieur pendant la semaine de stage.

Durant le stage, l'école préparera des petits snacks et des cartons de jus vers 10h30 et 14h45. Par contre, il sera demandé aux élèves d'emmener une gourde d'eau, un petit pique-nique pour le déjeuner et un éventuel snack facultatif.

Un document récapitulatif plus précis sera envoyé aux parents informant de tous les détails pratiques.

Les parents sont priés d'informer « Renard École de Danse » de l'absence de leur enfant pendant le stage. Pour chaque jour de stage, un registre de présence est tenu par l'enseignant, à des fins de santé et de sécurité.

Article 7 - Code de conduite

Les élèves doivent se montrer polis et se comporter de manière appropriée et respectueuse. Les parents/tuteurs/élèves sont tenus de respecter et d'accorder leur confiance aux conseils/évaluations/avis professionnels des enseignants de « Renard École de Danse » pendant le stage.

Aucun comportement impoli ou agressif de la part des élèves ou des parents ne sera pas toléré. Si un problème devait survenir, nous invitons les parents à prendre contact avec « Renard Ecole de Danse » et nous gérerons la situation de manière appropriée.

Article 8 – Après-midi d'observation

L'accès au local de danse est exclusivement réservé aux élèves qui suivent le stage.

« Renard Ecole de Danse » prévoit une petite représentation l'après-midi du dernier jour du stage, afin que les proches puissent regarder ce que leurs enfants ont appris pendant la semaine. Pour les raisons organisationnelles, cette petite représentation est ouverte exclusivement pour les enfants inscrits pour la journée complète.

Article 9 - Jours annulés

Si un jour du stage est inévitablement annulé en raison d'une maladie de l'enseignant, d'une épidémie de santé, d'intempéries ou de tout autre événement imprévisible, « Renard École de Danse » ne pourra être considérée comme responsable et aucun remboursement ne sera accordé.

Article 10 - Assurance

En tant que professionnels, nous sommes assurés en Responsabilité Civile pour l'exercice de notre profession. Nous vous invitons toutefois à nous informer de tout problème physique que l'élève pourrait avoir. En cas de doute, nous vous conseillons de consulter un médecin préalablement à l'inscription.

Article 11 - Promotion

Par le fait de son inscription, l'élève ou son représentant légal accepte que les photos et/ou vidéos réalisées lors du stage soient utilisées à des fins de communication liées directement aux activités de l'Ecole, à des fins promotionnelles et éducatives (site web, dépliants et flyers annonçant les cours, les stages, les spectacles, ...)

Toute opposition devra être signifiée anticipativement par lettre recommandée à l'attention de la Directrice de « Renard Ecole de Danse » – Jessica Raynor.